

# Le rouge sainte-victoire gagne son appellation

Après le rosé, dont les premières bouteilles ont été commercialisées en avril, c'est le vin rouge qui bénéficie désormais de l'appellation côtes de provence-sainte-victoire.

Le premier millésime a été célébré hier à l'occasion du 4<sup>e</sup> rallye viticole "Les victoires du vin", organisée par l'association des vignerons de Sainte-Victoire par une séance de dégustations auprès des professionnels. Une manière sympathique et conviviale pour faire découvrir la spécificité de ce vin produit dans sept communes et deux départements (Var et Bouches-du-Rhône).

## Elevé un an

"C'est un vin d'une grande qualité et qui peut se garder longtemps", explique Guy Negrel président de l'association des vignerons de la Sainte-Victoire. Pour répondre à cette appellation, les 28 unités de production doivent suivre un décret d'application très strict : "50 % de cépages syrah et grenache, un rendement de moins 10 % et un an d'élevage obligatoire". Ainsi, les premières bouteilles commercialisées sous cette appellation ne seront pas chez vos cavistes avant l'année prochaine pour un prix minimum de 6-7 €. Cette démarche s'inscrit également dans une meilleure infor-



Les vins de Sainte-Victoire affichent leur spécificité. Photo L.Las

mation du consommateur, dans un contexte dominé par la crise. "Mais cela ne concerne pas le rosé qui correspond aux habitudes de consommation, nuance Guy Negrel. C'est pour cela que nous nous sommes lancés cette année sur le rosé haut de gamme et les résultats de cet été sont plutôt encourageants". En espérant que le rouge, qui représente 25 % de la production côtes de provence-sainte-victoire, connaisse le même parcours. En attendant le blanc (5 % de la production) dont l'appellation est toujours en discussion.

LUDOVIC LASCOMBE